

Des modifications importantes

YVES DAYEZ (France)

Les nouveaux examens DELF/DALF s'inscrivent dans la filiation directe des précédents, dont ils reprennent la logique communicative et des typologies d'exercices qui ont déjà fait leurs preuves. Ils n'en comportent pas moins des modifications structurelles dont il faut souligner l'importance.

Rappelons que le DELF et le DALF comportaient jusqu'ici dix unités capitalisables dont le cumul donnait droit à trois diplômes (DELF 1^{er} degré, DELF 2nd degré, DALF) ; l'inscription aux unités d'un diplôme supposait l'obtention du précédent ou celle d'un test de niveau équivalent (« test d'accès direct »). Ces unités disparaissent au profit d'un ensemble de six diplômes autonomes, accessibles sans condition préalable, et couvrant un registre élargi, le niveau A1 du CECR (voir encadré p. 30) étant très en deçà de l'ancienne unité A1 du DELF, tandis que le niveau C2 élargit les compétences requises dans l'ancien DALF.

Ces changements, qui ne sont pas de pure forme, invitent à repenser les habitudes acquises dans les domaines de l'évaluation (formation des correcteurs et examinateurs), de l'intégration dans les cursus d'apprentissage et de la gestion des centres d'examen.

Redéfinir l'évaluation

Les anciennes unités capitalisables présentaient une progression régulière, soit, grosso modo, une centaine d'heures d'apprentissage supplémentaires par unité. Désormais les contenus des six unités du DELF (1^{er} et 2nd degrés) se trouvent répartis sur trois seulement des niveaux du CECR (A2, B1 et B2), et ceux des quatre unités du DALF sur les niveaux C1 et C2. Qui plus est, ces niveaux ne sont pas équidistants, l'écart en termes de savoir-faire comme de savoirs linguistiques étant nettement plus important entre B1 et B2, et plus encore entre B2 et C1, qu'entre A2 et B1. Enfin certains exercices repris des anciens examens se trouvent déplacés vers des niveaux correspondant à des seuils d'apprentissage plus élevés, comme la lettre formelle de l'ancienne unité A3, désormais proposée au niveau B2.

D'où, pour les examinateurs familiers de l'ancienne formule, la nécessité



... pour être prêt le jour J !

d'adapter sensiblement leurs pratiques et leur perspective d'évaluation.

Des formations plus autonomes

Conçues pour s'intégrer dans les cursus d'apprentissage qu'elles « balisaient » de manière régulière, les anciennes unités du DELF ont joué un rôle important dans la consolidation ou la rénovation des pratiques pédagogiques. Revers de la médaille, elles ont parfois entraîné une focalisation excessive des formations sur la préparation à l'examen.

Les niveaux du CECR proposent des objectifs à plus long terme, correspondant à des périodes d'apprentissage plus longues ou intensives. Moins « sécurisants » de ce fait pour l'enseignant, ils invitent à des démarches plus innovantes pour intégrer la perspective de l'examen à la progression pédagogique, avec un travail diversifié sur les différentes échelles de compétence.

Concernant les publics non-captifs (« candidats libres »), la disparition du parcours obligé que constituait l'obtention des unités d'un même diplôme, la possibilité de s'inscrire directement au niveau qu'on juge être le sien, présentent le risque d'accroître le nombre d'échecs par surévaluation de ses compétences. Parallèlement aux cours traditionnels, les centres de formation devraient donc proposer davantage d'outils à l'attention de ces publics : tests de positionnement mais aussi et surtout formation à l'auto-évaluation

Gestion des examens

L'intérêt des unités capitalisables en termes pédagogiques et de fidélisation des publics avait pour contrepartie une



Réviser les examens en groupe...

LE DELF-DALF AU VIETNAM

Le DELF et le DALF ont été introduits au Vietnam en 1992. Ces certifications ont atteint près de 10.000 inscriptions en 2004, ce qui s'explique en grande partie par l'action des services culturels français qui ont mis en œuvre un plan de communication à destination des responsables du système éducatif vietnamien et des candidats (brochures, affiches, communiqués de presse, conférences lors des salons Etudier en France, site internet www.ambafrance-vn.org) ;

La sélection du DELF par l'AUF en 2002 pour l'évaluation linguistique des 4.400 étudiants des filières universitaires francophones, l'ouverture de nouveaux centres d'examens dans les principales villes du pays (11 aujourd'hui), la formation d'examineurs et l'imposition du DELF 1er degré pour les candidats du programme de coopération dans le domaine de la santé expliquent aussi pourquoi ces certifications sont désormais reconnues au Vietnam, premier pays d'Asie par le nombre de candidats ayant réussi ces épreuves ; c'est sans doute la raison pour laquelle le CIEP a souhaité associer ce réseau à la phase d'expérimentation de sa nouvelle formule.

BENJAMIN BENOIT, ACPF, HANOI

indéniable complexité dans l'organisation des examens et dans le suivi des candidats, encore accrue par la mobilité de ces derniers (passation des unités d'un même diplôme couramment étalée sur plusieurs années et plusieurs pays).

Désormais l'équivalence stricte niveau CECR/examen/diplôme, l'autonomie complète de chacun des niveaux (absence de condition préalable d'inscription, disparition des tests d'accès direct...), la diminution globale du nombre d'examens à organiser devraient faciliter grandement la tâche des centres, tout en permettant une délivrance plus rapide des diplômes.

Les contraintes subsistantes dans le cas de candidats changeant de centre d'examen (reprise du numéro d'immatriculation initial, nécessité de vérifier si l'examen présenté n'a pas déjà été obtenu) seront facilitées par la possibilité de consulter en ligne la base de données internationale des candidats centralisée au CIEP, ainsi que d'en importer directement dans le logiciel de gestion local les informations utiles à une inscription (numéro, état civil). ●

YVES DAYEZ (FRANCE)